



AIDE-MÉMOIRE

TRANSPORT SCOLAIRE ET SERVICE DE GARDE 2025-2026

[Site Web du CSSP/page transport](#)

DISTANCES DÉTERMINANT L'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE

- **Préscolaire:** 800 mètres
- **Primaire:** 1600 mètres

Les élèves habitant au-delà de ces distances sont transportés automatiquement, sauf s'ils sont inscrits au service de garde et dans certaines situations particulières. Aucune action n'est requise de la part du parent.

INFORMATIONS IMPORTANTES À RETENIR

Nouveauté 2025-2026

- Les détails du transport de votre enfant (circuit, arrêt, horaire) seront accessibles via Mozaïk Portail Parents à partir du vendredi 22 août 2025.
- Ces informations ne seront plus disponibles sur le site web du CSSP.

TRANSPORT SCOLAIRE ET SERVICE DE GARDE

- Un seul service régulier peut être utilisé (transport ou SDG), mais peut différer matin/soir.
- Par exemple, si votre enfant est inscrit au service de garde le matin, il ne pourra pas bénéficier du transport. Cependant, s'il a besoin d'un transport à la fin des classes et qu'il est admissible au transport, celui-ci lui sera offert automatiquement.

Service de garde

Le Centre de services scolaire peut offrir le service de garde aux élèves qui ont été transférés :

- en raison d'un surplus ;
- ou vers une classe d'enseignement spécialisée.

Le service de garde peut être offert dans :

- l'école d'adoption (école de scolarisation) ;
- et/ou dans l'école de secteur.

Important: Communiquez avec le service de garde de l'école de scolarisation pour connaître les modalités et ainsi remplir un formulaire de précision.

Déménagement

- Aviser le secrétariat de l'école, qui informera le transport scolaire et le service de garde.
- Aucun changement d'adresse n'est traité directement par le service du transport.
- Informer avant la fin de l'année scolaire, si possible.

Demande de transport

Vous désirez faire une demande en place disponible pour les raisons suivantes ? Cliquez sur le lien suivant : [demandetransport.cssp.gouv.qc.ca](#)

Les places disponibles peuvent être attribuées jusqu'au 15 octobre.

Utiliser pour :

- Garde partagée (2^e adresse)
- Place disponible (si non admissible)
- Aviser que l'enfant n'utilisera pas le transport
- Transport temporaire (5 à 30 jours consécutifs)

Vous avez une question en lien avec le transport scolaire ? Cliquez sur le lien suivant :

[Requête | csspatriotes](#)

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec

